Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20221216-14965-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/22
Date de réception préfecture : 17/12/22

Rezé

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 171/2022	AIDE COMMUNALE AU PATRIMOINE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX BÉNÉFICIAIRES 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le seize décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jéhan, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), M. Brianceau (pouvoir à M. Borot), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Landier), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Hervouet (pouvoir à M. Bouyer), M. Quénéa (pouvoir à M. Chusseau), M. Kabbaj (pouvoir à M. Quéraud), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, M. Vince, conseillers municipaux

Sylvie Landier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20221216-14965-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/22
Date de réception préfecture :17/12/22

OBJET : AIDE COMMUNALE AU PATRIMOINE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX BÉNÉFICIAIRES 2022 :

M. Jean-Louis Gaglione donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis 1986, une aide financière communale est attribuée aux propriétaires privés au titre de la rénovation du patrimoine dans les secteurs d'intérêt patrimonial repérés au Plan Local d'Urbanisme. En 2007, 2012 et 2017, le conseil municipal avait décidé de l'évolution de ce programme pour prendre en compte les changements de zonage et de protection patrimoniale en lien avec la révision des documents d'urbanisme, l'évolution des coûts de rénovation et la bonification de l'aide pour les bâtiments situés dans le périmètre de l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat Confluence pour Confluence 2.

En 2023, ce dispositif va évoluer afin de redéfinir les modalités d'attribution de l'aide et en introduisant une variable liée aux ressources des bénéficiaires.

Il sera également proposé d'élargir le dispositif d'aide pour soutenir, à moyens constants, d'autres investissements concourant à la végétalisation du bâti individuel privé ou limitant l'effet de serre.

Le règlement d'attribution de l'aide communale n'est pas modifié. Il est rappelé qu'il concerne les éléments suivants :

NATURE DES TRAVAUX
Echafaudage
Piquage + enduit à la chaud
Nettoyage + enduit à la chaux + encadrement de baies simples
Nettoyage + enduit à la chaux + appareillage de pierres en modénature
Nettoyage + façade entièrement en pierre + appareillages de pierres ouvragées en modénature
Génoises, corniches, pierres de chaînage d'angle
Menuiseries en bois : baies et croisés
Menuiseries en bois : portes et portes fenêtres
Peinture de qualité, compris lavage + préparation + traitement spécifique (suivant avis de l'architecte-conseil de la Ville)
Lambrequins (visibles depuis le domaine public)
Restauration des ferronneries : garde-corps ou balcons ouvragés + peinture
Restauration des ferronneries : garde-corps simple + peinture
Peinture murale publicitaire ancienne
Murs de clôture / bahuts en pierres
Architecte (dossier suivi par un architecte)
Eléments de décoration ou de finition tels balustrades, portails, piliers, lambrequins
Crêtes, épis, lucarnes, volets bois, descente zinc, dauphin fonte, etc. (suivant avis de l'architecte-conseil de la Ville
Cheminées (compris échafaudages) : petites souches
Cheminées (compris échafaudages) : grandes souches

La ville de Rezé accompagne ainsi environ une demi-douzaine de bénéficiaires par an dont le montant de l'aide varie selon le type de travaux réalisés. Le versement de l'aide au patrimoine au profit de particuliers est prévu au budget annuel de la Ville ; ces dépenses inscrites sont prévisionnelles et non nominatives puisqu'il convient d'instruire les dossiers au préalable. Aussi, au vu des dossiers complets reçus, il convient de préciser l'identité des bénéficiaires de cette aide.

Nom du demandeur	Adresse	Objet	Montant global des travaux subventionnables	Montant de l'aide

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20221216-14965-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/22
Date de réception préfecture :17/12/22

CARAYOL Mathieu	74 b rue de Commune de 1871	Ravalement de la façade	4 001,31 €	641,49 €
GIRARD Clément	17 quai Surcouf	Ravalement des façades et du mur de clôture	8 402,03 €	1 167,47 €
Syndicat Coopératif Le Lizé (Monsieur SOULARD)	87 rue Jean Jaurès	Ravalement des façades et des pignons, modification des modénatures	39 027,15 €	7 130,23 €
BRUNETEAU Raymond	2 place des Filets	Ravalement des façades et réfection du mur en pierres	9 262,74 €	1 555,35 €
RANCIÈRE Vincent	15 quai Surcouf	Ravalement de 2 façades, remplacement d'ouvertures et création de 2 fenêtre de toit	40 246,77 €	6 550,03 €
LEGRAS Sophie	84 rue Henri Barbusse	Mise en couleur des façades, changement des menuiseries	15 265,00 €	1 910,00 €
LECARPENTIER Cécile	26 chemin du Bois Coquelin	Ravalement de la façade	10 805,77 €	1 679,12 €
BAUDOIN & DUBU	21 bis rue Jean Fraix	Ravalement des façades	3 467,75 €	577,70 €
HAUTREUX - GOHIER	21 rue Jean Fraix	Ravalement des façades	2 368,80 €	360,85 €
		Montant total	**132 847,32 €**	**21 572,24 €**

Le conseil municipal est donc amené à confirmer le versement des subventions à 9 bénéficiaires au titre de l'aide au patrimoine pour un montant total de 21 572,24 euros (vingt-et-un mille cinq-cent-soixante-douze euros et vingt-quatre centimes).

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'aide au patrimoine instaurée par la Ville de Rezé contribue à l'amélioration du patrimoine urbain et architectural du territoire en accompagnant les propriétaires dans la réalisation de travaux de qualité,
Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 1 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement des subventions au titre de l'aide au patrimoine un montant total de 21 572,24 euros (vingt-et-un mille cinq-cent-soixante-douze euros et vingt-quatre centimes) aux bénéficiaires suivants :

Nom du demandeur	Adresse	Objet	Montant global des travaux subventionnables	Montant de l'aide

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20221216-14965-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/12/22
Date de réception préfecture :17/12/22

CARAYOL Mathieu	74 b rue de Commune de 1871	Ravalement de la façade	4 001,31 €	641,49 €
GIRARD Clément	17 quai Surcouf	Ravalement des façades et du mur de clôture	8 402,03 €	1 167,47 €
Syndicat Coopératif Le Lizé (Monsieur SOULARD)	87 rue Jean Jaurès	Ravalement des façades et des pignons, modification des modénatures	39 027,15 €	7 130,23 €
BRUNETEAU Raymond	2 place des Filets	Ravalement des façades et réfection du mur en pierres	9 262,74 €	1 555,35 €
RANCIÈRE Vincent	15 quai Surcouf	Ravalement de 2 façades, remplacement d'ouvertures et création de 2 fenêtre de toit	40 246,77 €	6 550,03 €
LEGRAS Sophie	84 rue Henri Barbusse	Mise en couleur des façades, changement des menuiseries	15 265,00 €	1 910,00 €
LECARPENTIER Cécile	26 chemin du Bois Coquelin	Ravalement de la façade	10 805,77 €	1 679,12 €
BAUDOIN & DUBU	21 bis rue Jean Fraix	Ravalement des façades	3 467,75 €	577,70 €
HAUTREUX - GOHIER	21 rue Jean Fraix	Ravalement des façades	2 368,80 €	360,85 €
		Montant total	**132 847,32 €**	**21 572,24 €**

- Indique que les dépenses afférentes à ces subventions nominatives sont inscrites au BP 2022.

La maire,
Agnès Bourgeais